

SEMAINE DU LUNDI 17 AOÛT AU DIMANCHE 23 AOÛT 2015

Services sociaux – Les jeunes risquent de faire les frais de la réorganisation

Le Devoir, 8/17/2015, A2 (#réf : 7000)

Laura Pelletier

Longueur : Moyen; Catégorie : Services sociaux

Mots-clés : Rigueur budgétaire, Jeunesse, Immigration

Les organismes jeunesse commencent à déposer, dans un contexte de « rigueur budgétaire », leurs mémoires en vue de la consultation pour une nouvelle politique québécoise sur la jeunesse. Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ) demande une fois de plus au gouvernement du Québec de faire marche arrière dans la réorganisation de différents services. Désormais financés par offres de services, les Carrefours jeunesse-emploi de chaque région n'ont plus les mêmes critères d'accueil. « Certaines régions acceptent seulement les jeunes sans-emploi alors que d'autres vont accepter d'accueillir un jeune qui en a un, mais souhaite en trouver un meilleur. C'est selon le choix que fait la région », a précisé au Devoir le directeur général Alexandre Soulières. « Cette situation d'exclusion est inéquitable et ne favorise pas le plein emploi chez les jeunes », renchérit-on dans le mémoire. Les jeunes issus de l'immigration sont également ciblés par le mémoire du RCJEQ. « Les récentes coupes budgétaires, les dernières réformes du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ainsi que le délestage régional de l'offre de services rendent difficile la participation [des jeunes issus de l'immigration] à l'emploi », poursuit l'organisme. Tout comme celui du RCJEQ, le mémoire de l'organisme Passeport pour la réussite met en avant l'importance de lutter contre le décrochage scolaire. Passeport pour la réussite, implanté dans plusieurs provinces canadiennes et dans les secteurs du Québec où le taux de décrochage et les indices de défavorisation sont élevés, rappelle qu'un décrocheur « coûte 500 000 \$ à l'État ». Investir dans la lutte contre le décrochage est donc payant pour l'État, indique l'organisme dans son mémoire, en rappelant le « contexte de rigueur budgétaire ». Si certains doutent de l'utilité de mener une consultation jeunesse quelques années à peine après celle du Parti québécois, pour le RCJEQ, elle est pertinente, car « le contexte a changé » et parce que la consultation n'a pas le même format que la précédente. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/447766/services-sociaux-les-jeunes-risquent-de-faire-les-frais-de-la-reorganisation>.

Mobilité des étudiants de cégep : la FECQ appuie les jeunes libéraux

La Presse, 8/17/2015, Cyberpresse (#réf : 7001)

Pierre Saint-Arnaud Presse canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Cégep, Mobilité, Régions éloignées

Les jeunes libéraux reçoivent un appui inhabituel, soit celui de la Fédération étudiante collégiale du Québec, du moins pour leur proposition de créer un programme de mobilité étudiante. La Fédération voit dans la possibilité d'offrir aux étudiants de cégeps situés dans les grands centres urbains de faire des sessions en région éloignée une manière de soutenir les collèges dans ces régions. Selon le président de la Fédération, Antoine Côté, les collèges régionaux ne sont pas en perte de clientèle uniquement pour des raisons démographiques, loin de là. « Il y a un exode assez significatif de jeunes qui partent des régions pour aller étudier à Montréal et à Québec et la migration dans l'autre sens ne se fait pas, donc, inévitablement, il y a un manque d'étudiants dans les cégeps en région », a souligné M. Côté en entrevue avec La Presse canadienne. Il note que les jeunes des régions se tournent souvent vers les grands centres pour suivre certains programmes qui ne sont pas offerts chez eux ou pour accéder à l'enseignement supérieur dans un autre collège à la suite d'un refus dans le collège de leur région. La FECQ estime qu'il est essentiel de soutenir le mouvement inverse, sur la même base, par exemple, que les échanges avec le Canada anglais ou à l'international. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201508/17/01-4893312-mobilite-des-etudiants-de-cegep-la-fecq-appuie-les-jeunes-liberaux.php>.

Les étudiants préoccupés par leur endettement

Le Devoir, 8/18/2015, B1 (#réf : 7005)

Gérard Bérubé

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Endettement, Études postsecondaires, Finances personnelles

À l'aube de la rentrée, l'inquiétude était palpable chez les étudiants de niveau postsecondaires. Ils sont toujours plus nombreux à se préoccuper de leur endettement et à entrevoir leurs perspectives d'emploi avec pessimisme. Les conclusions viennent d'un sondage mené pour la Banque CIBC auprès de 992 étudiants postsecondaires au niveau canadien. On peut y lire que 48 % des répondants craignent ne pas être capables d'assumer leurs droits de scolarité et de couvrir leurs frais de subsistance cette année. L'aide des parents est d'autant plus souhaitée qu'« ils prévoient dépenser de 10 000 \$ à 30 000 \$ par année pour leurs dépenses scolaires et personnelles », poursuit le sondage. Mais dans les faits, ils estiment que cette aide ne devrait couvrir qu'un peu plus de 20 % des dépenses attendues. Ainsi, plus du tiers s'attendent à ce que leurs dettes soient supérieures à 25 000 \$ lorsqu'ils obtiendront leur diplôme. Plutôt pessimistes quant à leurs perspectives d'emploi, près de la moitié des répondants estiment qu'ils ne pourront rembourser cette dette. Cette perception trouve des échos dans la réalité. En

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 17 au 23 août

ce sens, une étude cosignée par trois analystes de Statistique Canada publiée en juillet 2013 demeure d'actualité. On pouvait y observer que ce long cycle de croissance anémique dans laquelle l'économie canadienne évolue ne fait que perpétuer une dégradation des conditions d'emploi chez les jeunes, une précarité devenue structurelle. La proportion des jeunes occupant un emploi à temps plein est à la baisse depuis 1976, et ces derniers avaient un salaire réel moins élevé en 2012 qu'en 1981. Mais il est vrai qu'on observe au Canada une situation d'offre excédentaire de diplômés postsecondaires, surtout au niveau supérieur. Au début de l'année, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) dévoilait une étude dans laquelle on pouvait lire que, passés en vingt ans de 13 % à 24 % de la main-d'œuvre québécoise, les diplômés universitaires sont de plus en plus nombreux à occuper un emploi pour lequel ils sont en trop qualifiés. Lien : <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/447818/etude-les-etudiants-preoccupes-par-leur-endettement>.

Le projet de loi de la ministre Vallée rate la cible, fait valoir la communauté LGBT

Le Devoir, 8/19/2015, A4 (#réf : 7002)

Marco Bélair-Cirino

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Lutte à l'homophobie, Radicalisation, Prévention

Des représentants de la communauté LGBT ont reproché mardi à la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, de rater la cible avec le projet de loi 59. La titulaire de la Chaire de recherche sur l'homophobie de l'Université du Québec à Montréal, Line Chamberland, a soutenu que le caractère répressif du projet de loi visant à lutter contre les discours haineux nuirait à la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie. « Il nous semble nécessaire d'insister sur l'efficacité plus grande d'une approche préventive plutôt que répressive », a-t-elle déclaré mardi à l'Assemblée nationale. L'adoption du projet de loi 59 pourrait en effet entraîner des effets perniciose dans la lutte contre l'« homophobie au quotidien », a poursuivi la représentante du Conseil québécois LGBT et de la Coalition des familles LGBT, Mona Greenbaum. La plus large part de l'homophobie observée au Québec — insultes, moqueries, commentaires dévalorisants, mises à l'écart — ne tombe pas dans la définition de « discours haineux », a-t-elle souligné. « Un amalgame qui confondrait les actes homophobes avec les discours haineux risque même d'accentuer la tendance à nier le caractère homophobe de tels propos puisque, dira-t-on, ils ne relèvent pas du registre de la haine. Ainsi, l'homophobie au quotidien [...] pourrait s'en trouver banalisée », a averti Mme Greenbaum, appelant à son tour la ministre Vallée à miser sur « l'éducation et le dialogue autour de la différence ». Le projet de loi 59 confère à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) un pouvoir d'enquête sur les discours haineux ou incitant à la violence ciblant un groupe de personnes protégées par l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne, comme les homosexuels.

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 17 au 23 août

« Cette liste inclut nommément l'orientation sexuelle, mais non l'identité et l'expression de genre », a fait remarquer Mme Greenbaum aux élus passant au crible le projet de loi 59. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/447917/discours-haineux-le-projet-de-loi-de-la-ministre-vallee-rate-la-cible-fait-valoir-la-communaute-lgbt>.

Les cliniques d'avortement réclament une loi anti-harcèlement

La Presse, 8/20/2015, Cyberpresse (#réf : 7003)

Marie-Claude Malboeuf

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Clinique d'avortement, Harcèlement, Groupes pro-vie

Pour la quatrième fois, trois cliniques montréalaises viennent d'obtenir une injonction afin d'empêcher les manifestants anti-avortement de brandir des pancartes à leurs portes. Et elles voudraient maintenant obtenir une loi anti-harcèlement, qui créerait des zones tampons plus vastes et exposerait à des peines criminelles les militants indisciplinés. Comme en Colombie-Britannique et dans huit États américains. Pour l'instant, les membres de Campagne Québec-Vie se voient bannis de deux quadrilatères englobant les cliniques Morgentaler, Fémina et L'Alternative, toutes trois voisines de la station de métro Berri-UQAM. L'interdit concerne tant les « bergers de trottoirs » – qui offrent de l'aide aux femmes pour les dissuader d'avorter – que les participants aux « 40 jours pour la vie », une manifestation internationale réunissant jusqu'à 50 Québécois à la fois, chaque automne et chaque printemps. Sur le site web de Québec-Vie, qui affichait encore récemment l'image d'un fœtus décapité, le président de l'organisme, Georges Buscemi, accuse les médias d'être biaisés. Il reproche par exemple à La Presse d'utiliser le mot clinique plutôt qu'« avortoir ». Et il répète que ses membres ne sont pas violents. Cela n'empêche pas le personnel des cliniques d'avoir peur de ceux qui pourraient l'être. Avant leur dernière demande d'injonction, un intrus est apparu devant la vitre pare-balles de la clinique Morgentaler, qu'un bouton panique relie directement au service de police, entre autres, parce qu'elle reçoit chaque mois des menaces de mort. Au Québec, le nombre d'avortements a chuté de 17 %, en 10 ans, pour atteindre 25 253 en 2013. Chaque année, près du tiers de ces interventions sont effectuées dans l'une des trois cliniques protégées par la nouvelle injonction. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201508/19/01-4893970-les-cliniques-davortement-reclament-une-loi-anti-harcelement.php>.

La DPJ et Québec critiqués après le suicide d'un adolescent

La Presse, 8/20/2015, Cyberpresse (#réf : 7004)

Gabrielle Duchaine

Longueur : Moyen; Catégorie : Prévention du suicide

Mots-clés : Adolescent, DPJ, Famille

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 17 au 23 août

Dans un récent rapport obtenu par La Presse, la coroner Renée Roussel, qui a enquêté sur la mort d'un adolescent de 17 ans particulièrement troublé qui avait lui-même demandé d'être retiré de sa famille, presse le gouvernement de fournir au plus vite une nouvelle marche à suivre aux employés des services de protection de la jeunesse, qui basent leurs interventions sur un protocole vieux de 15 ans qui n'est « plus à jour ». Elle dénonce aussi le manque de formation des intervenants de la région du Bas-Saint-Laurent, où est survenu le drame, et met en lumière de graves problèmes de communication entre le personnel de la DPJ et celui du réseau de la santé, chacun retranché derrière son devoir de confidentialité. En 2012, Louis a tenté de s'enlever la vie une première fois en s'injectant une dose massive d'insuline après avoir consommé drogues et alcool. Il vivait alors dans une ressource intermédiaire de la DPJ. Selon l'enquête de la coroner, le sérieux de cette tentative de suicide aurait été grandement sous-estimé. Les nombreux intervenants qui s'occupaient de Louis n'ont même pas tous été informés de l'événement. Les employés de la DPJ et du réseau de la santé n'ont pas partagé leurs informations à cause de leurs politiques de confidentialité. « Le geste suicidaire n'a pas été suffisamment pris au sérieux et [a été] sous-estimé par plus d'un professionnel à ce centre de santé et de services sociaux », tranche la coroner. Dans le cadre de ses recherches, la coroner a découvert que les centres jeunesse basent encore aujourd'hui leurs interventions sur un protocole de prévention du suicide datant du début des années 2000. Celui-ci « repose sur les connaissances de l'époque qui ne sont plus à jour maintenant ». Des travaux sont en cours pour le moderniser, mais les nouvelles directives se font attendre. Elle presse le ministère de la Santé d'accélérer le processus. Une porte-parole nous indique que le protocole modernisé devrait être prêt à l'hiver.

Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/actualites-judiciaires/201508/18/01-4893564-la-dpj-et-quebec-critiques-apres-le-suicide-dun-adolescent.php>.

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*